

NVKSG / ANCSHJ

RAPPORT DE LA REUNION DU 15.09.2016

Présents : Pascal Lombardi, François-Michel Huwart, Annemie Van Boxstael, Joachim 'T Kint, Steven Vermeire, Hervé Welter, Dieter Dias, Barbara Strobbe, Karolien Dockers, Quentin Van de Vyvere, Philippe Grumbers, Kristina Vindevogel, Pierre Fonteine, Tina Kohl,

1. Publication du changement de nom, de la nouvelle direction + transfert des comptes

TK s'est en effet préoccupée de la demande de publication au M.B. du changement de nom, du siège social et de la nouvelle direction.

Après cette publication, il faudra attendre un mois avant que les comptes ne soient transférés à la nouvelle direction.

Les données pour le calcul de l'impôt 2015 n'ont pas encore été communiquées par Peter Van Landeghem, le précédent Président.

TK vérifie avec le Greffe du Tribunal de Commerce en ce qui concerne la preuve du dépôt nécessaire en vue du transfert de la procuration sur le compte à SV comme Trésorier et PL comme Président.

2. Discussions au sujet du mail de Précura juin 2016 : L'ANCSHJ peut-elle transmettre un fichier électronique avec les données de contact de tous ses membres

Précura, l'un de nos sponsors, demande à l'ANCSHJ de lui communiquer un listing électronique reprenant les données de tous les membres de l'Association.

Il est décidé à l'unanimité que cette communication ne peut se faire, entre autres, pour des raisons de protection de la vie privée de nos membres.

Il est loisible à Précura d'adresser un mail aux membres dont il a déjà à l'adresse électronique.

PL informera Précura de notre décision.

3. Discussions au sujet de l'e-mail de Sam Tes, Mr Dries Storme : invitation à installer le siège social et le lieu des réunions à l'adresse de la Chambre Nationale et Sam Tes + plus de contacts informels

PL a répondu que la demande de changement d'adresse du siège de l'Association a déjà été fait.

Pour ce qui est du local des réunions, l'ANCSHJ se réunit depuis sa création à la brasserie Anton Pieck à Zaventem, où contre un prix modéré. On peut réserver un petit local à l'arrière de l'établissement. Etant donné l'heure très tardive des réunions (20 heures), il est difficile d'entretenir des contacts avec les collaborateurs de Sam Tes.

Cela n'empêche pas que des contacts informels entre Sam Tes et l'ANCSHJ sont et doivent restés possibles et ce de quelque manière que ce soit.

PL a répondu en ce sens au mail de Mr Dries Storme.

PL interrogera Sam Tes quant à la possibilité d'une représentation des Candidats au sein du centre d'études.

4. Préparation de l'A.G. de juin 2017 : date – salle – sponsors – orateurs – traiteur

En ce qui concerne la date de l'Assemblée Générale de l'ANCSHJ, les 10 juin 2017 et 20 mai 2017 sont avancés. La date définitive sera arrêtée lors de la prochaine réunion du comité.

Les sponsors suivants devront être contactés :

- MARSH : AVB
- PRECURA : PL
- VOORZORGSKAS : PL
- LEXICON : FMH
- ROMBAUT : AVB
- ORGANI : BS
- CHECK POINT : PL
- DIOGENE : CL
- DAS : FMH
- MOBISTAR/ORANGE : AVB
- KBC : KV
- ING : AVB
- BELFIUS : HDC

Comme orateurs possibles, ont été cités : le professeur Van Droogenbroeck (UCL), Maître Stan BRIJS (NautaDuthil), le Professeur Diederik BRULOOT (Procédures d'insolvabilité), Marc DEVRIES (Comptabilité HJ-TVA).

En ce qui concerne la salle, il est décidé à l'unanimité que le Ministère de la Justice reste le lieu privilégié. FM prendra prochainement contact afin de confirmer à nouveau la location de sorte qu'il est urgent d'arrêter la date de l'A.G.

Pour ce qui est de la réception, il sera fait appel au même catering par l'intermédiaire de RVS.

5. Evénements de l'ANCSHJ

Différentes idées ont été lancées pour organiser un évènement pour réunir tous les Candidats et Stagiaires Huissiers de Justice comme une partie de pétanque,... mais aucune décision n'a été prise. Il est décidé de continuer la réflexion en vue de la prochaine réunion. Toutes les propositions sont les bienvenues.

6. Critères de nomination et délais

Les critères de nomination ont été publiés au M.B. le 08.09.2016.

Ils sont plus ou moins conformes à ce qui était attendu. Le CV standard utilisé a apparemment eu de l'influence.

Il est établi que les délais prévus dans la Loi pour les différentes étapes de la procédure de nomination sont fortement « piétinés ». C'est regrettable. Cela concerne une fonction publique. Les Administrations devraient mettre tout en œuvre afin de respecter les délais prévus par le Législateur. Ainsi, les avis doivent être demandés par le Ministère au plus tard 45 jours après la publication des places vacantes. Ce délai est apparemment largement dépassé.

PL renvoi aussi à une circulaire de la Chambre Nationale (2016CIR039) dans laquelle il est précisé que les délais dans la procédure de nomination ne constituent pas des dates limites mais sont des délais d'ordre. Dans la circulaire, il est fait référence à un arrêt du Conseil d'Etat.

7. Commission Paritaire n°336 : problématique de la procédure d'outplacement pour les travailleurs licenciés de plus de 50 ans

FMH a été confronté à la problématique de l'outplacement dont peuvent bénéficier les travailleurs de plus de 50 ans licenciés. KD répond qu'en Flandres, cela est réglé par l'intermédiaire du secrétariat social. Ce problème peut être porté à la connaissance de SAM TES et de la Chambre Nationale qui pourraient éventuellement organiser un colloque/une formation à ce sujet.

8. Statut social des stagiaires Huissiers de Justice

FMH attire l'attention sur le statut des stagiaires après l'échec de l'examen. Quels droits ont-ils ? Quels problèmes rencontrent-ils ? Quelles sont leurs attentes auprès de leur employeur ? Ont-ils un statut d'indépendant ou un statut d'employé ?

KD confirme qu'ils se trouvent dans une situation « non prévue » après un échec à l'examen.

PL attire l'attention sur la liberté de contracter. Chaque stagiaire est libre de négocier avec son employeur (en l'occurrence titulaire) au sujet du travail et des conditions salariales. L'ANCSHJ ne peut intervenir à ce niveau.

9. Divers

PL et PG ont reçu un mail d'un Candidat Huissier de Justice dans lequel il demande à l'ANCSHJ de prendre en considération qu'il y a une grande différence dans les tarifs entre Candidats Huissiers de Justice. Y a-t-il une possibilité pour prévoir un tarif uniforme ? Ce Candidat craint que les anciens Candidats soient parfois écartés pour être remplacés par de jeunes Candidats moins chers.

L'ANCSHJ décide après une discussion entre les membres du Comité de ne pas se prononcer sur le sujet. Les candidats peuvent en tant qu'indépendant fixer librement leur tarif.

BS fait part de la demande de la chambre d'Arrondissement de Brugge pour l'installation d'un stand dans le cadre d'un sponsoring par l'ANCSHJ lors de leur congrès. Elle demande éventuellement qu'un membre de l'ANCSHJ puisse participer au congrès.

Les membres actifs décident que l'ANCSHJ soutiendra volontiers le congrès. L'installation d'un stand n'apporte pas de plus-value à l'Association mais un parrainage seul peut être envisagé. Les membres actifs seront naturellement présents en nombre lors de ce congrès.

Hervé WELTER, Rapporteur Francophone